

RÈGLEMENT EXPOSITION PHOTOFOLIA 2016

Le Foyer Rural de Gignac organise une exposition de photographies qui se tiendra du samedi 9 juillet au jeudi 14 juillet à la salle des Fêtes de Gignac (46).

Cette exposition aura pour nom " 3^{ème} exposition PHOTOFOLIA".

PARTICIPANTS

La participation à cette exposition est ouverte à tous, aux photographes amateurs et aux professionnels. Pour tout participant âgé de moins de 18 ans, une autorisation parentale doit être fournie lors de l'inscription.

Une participation de 10 € est demandée pour couvrir les frais de l'organisation.

Il n'y a pas de sélection des participants.

PHOTOGRAPHIES

Chaque exposant pourra présenter au maximum 6 photographies, en noir et blanc ou en couleur.

Il n'y a pas de thème imposé. La commission demande de visionner les photos avant une sélection. Elles doivent être envoyées par mail en petite définition à l'adresse mail du Foyer Rural : gignac.photos@laposte.net. La commission se réserve le droit de refuser certains clichés.

Les œuvres devront être présentées soit sur support rigide blanc de type carton plume ou un cadre sous verre. Les supports devront avoir une dimension maximum de 30 x 40 cm, et posséder un système d'accrochage solide.

L'exposant devra mentionner au dos de chaque photographie ses nom, prénom, téléphone et titre de l'œuvre.

Chaque exposant pourra présenter son travail et ses œuvres avec un texte qui sera accroché à côté de ses photographies sur une feuille de format A4 maximum.

Les exposants viendront accrocher leurs œuvres le jeudi 7 juillet de 15 h à 20 h et le vendredi 8 juillet de 10 h à 12 h.

Les participants devront s'assurer que tous les accords de publication ou d'exposition sont obtenus, en particulier des personnes pouvant figurer sur les photos, des spectacles ou bâtiments selon les règles régissant le droit à l'image.

Chaque exposant sera personnellement responsable vis-à-vis des tiers, de l'association Foyer Rural de Gignac et de la commune de Gignac du respect de ces obligations. Les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas de réclamation d'un tiers.

Les organisateurs sont tenus de prendre le plus grand soin des épreuves qui leur sont confiées. La Mairie et l'association Foyer Rural de Gignac prendront toutes mesures propres à assurer la surveillance de l'exposition, mais décline toute responsabilité en cas de perte, de vol ou d'avarie pendant la réception, la mise en place et durant l'exposition. Elle ne pourra répondre d'aucune façon des dommages que pourraient subir les épreuves. Les exposants renoncent à tout recours contre les organisateurs en cas de sinistre. Les exposants pourront, s'ils le désirent, contracter une assurance personnelle couvrant les risques possibles

TENUE DE L'EXPOSITION

L'exposition sera ouverte au public les samedi 9 juillet et dimanche 10 juillet de 10 à 12 h et de 15 h à 18 h, et les lundi 11 juillet, mardi 12 juillet, mercredi 13 juillet et le jeudi 14 juillet de 15 h à 18 h.

Le vernissage aura lieu le vendredi 8 juillet à 18h30. Tous les exposants y sont cordialement invités.

Les exposants s'engagent à tenir une permanence selon leurs possibilités. Un planning sera défini à l'avance.

Les exposants s'engagent à ne pas décrocher leurs œuvres avant la fin de l'exposition le 14 juillet à 18h.

Les exposant peuvent mettre à la vente leurs photos mais celles-ci devront rester exposées jusqu'à la fin de la manifestation.

Les organisateurs ne sauraient être tenus pour responsables en cas d'annulation de cette exposition si les circonstances l'imposaient.

Le fait de participer à cette exposition entraîne l'acceptation pleine et entière de ce présent règlement.

DATE LIMITE D'INSCRIPTION : LE 25 JUIN 2016

Le FOYER RURAL DE GIGNAC

Bulletin d'inscription

Nom : Prénom :

Adresse :

Courriel : N° Tel. :

Club (éventuellement) :

Je désire m'inscrire à votre exposition et je vous envoie les photos suivantes :

N°	N&B/couleur	Titre	Nom de l'auteur

Je déclare accepter le règlement de l'exposition qui m'a été remis et je joins un chèque de 10 €.

Fait à le

Signature :

Merci d'indiquer ci-dessous, en mettant une croix dans la case correspondante, quel créneau de permanence vous pourriez assurer.

	Samedi 9/7	Dimanche 10/7	Lundi 11/7	Mardi 12/7	Mercredi 13/7	Jeudi 14/7
10h - 12h						
15h - 18h						